



Lezay
Salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



Conseil communautaire 19 janvier 2023

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M. *Marion Fabrice Michel*

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



1. Conseil communautaire du 15 décembre 2022 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



FINANCES

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

2. Attributions de compensation provisoires 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



COMMUNES	AC DEFINITIVES 2022	PACTE 1	DETRANSFERT SDIS	AC PROVISOIRES 2023
AIGONDIGNE	346 046,00 €	5 807 €	74 569 €	426 422 €
ALLOINAY	261 086,00 €	763 €	12 364 €	274 213 €
ASNIERES-EN-POITOU	-278,00 €	75 €	1 640 €	1 437 €
AUBIGNE	9 228,00 €	41 €	1 738 €	11 007 €
BEAUSSAIS-VITRE	53 143,00 €	- €	16 125 €	69 268 €
BRIEUIL-SUR-CHIZE	14 708,00 €	72 €	835 €	15 615 €
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	26 726,00 €	2 030 €	22 375 €	51 131 €
CAUNAY	7 691,00 €	32 €	1 528 €	9 251 €
CELLES-SUR-BELLE	380 495,00 €	9 802 €	63 316 €	453 613 €
CHEF-BOUTONNE	377 516,00 €	2 223 €	39 894 €	419 633 €
CHENAY	37 898,00 €	- €	3 585 €	41 483 €
CHERIGNE	-4 002,00 €	44 €	1 232 €	-2 726 €
CHEY	32 722,00 €	- 632 €	6 384 €	38 474 €
CHIZE	107 765,00 €	795 €	10 495 €	119 055 €
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	48 287,00 €	243 €	7 734 €	56 264 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

2. Attributions de compensation provisoires 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023



ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

COUTURE-D'ARGENSON	33 054,00 €	127 €	3 187 €	36 368 €
ENSIGNE	-6 891,00 €	124 €	2 204 €	-4 563 €
EXOUDUN	24 173,00 €	- 709 €	7 023 €	30 487 €
FONTENILLE-SAINT-MARTIN	56 300,00 €	234 €	6 712 €	63 246 €
FONTIVILLE	59 448,00 €	- 891 €	9 984 €	68 541 €
FRESSINES	114 907,00 €	1 345 €	25 135 €	141 387 €
JUILLE	-9 368,00 €	24 €	761 €	-8 583 €
LA CHAPELLE-POUILLOUX	13 380,00 €	46 €	1 523 €	14 949 €
LA MOTHE-SAINT-HERAY	212 904,00 €	- 2 822 €	27 033 €	237 115 €
LE VERT	10 413,00 €	58 €	1 137 €	11 608 €
LES FOSSES	27 944,00 €	198 €	3 576 €	31 718 €
LEZAY	255 269,00 €	- 3 911 €	31 929 €	283 287 €
LIMALONGES	42 969,00 €	291 €	9 917 €	53 177 €
LORIGNE	25 287,00 €	97 €	2 662 €	28 046 €
LOUBIGNE	7 478,00 €	28 €	1 270 €	8 776 €
LOUBILLE	38 529,00 €	138 €	3 106 €	41 773 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

2. Attributions de compensation provisoires 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023



ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

LUCHE-SUR-BRIOUX	10 360,00 €	101 €	1 147 €	11 608 €
LUSSERAY	390,00 €	77 €	1 419 €	1 886 €
MAIRE-LEVESCAULT	29 642,00 €	163 €	6 282 €	36 087 €
MAISONNAY	58 737,00 €	- 239 €	1 901 €	60 399 €
MARCILLE	50 521,00 €	- 774 €	9 038 €	58 785 €
MELLE	1 429 828,00 €	- 14 338 €	144 713 €	1 560 203 €
MELLERAN	52 581,00 €	221 €	6 362 €	59 164 €
MESSE	14 216,00 €	- €	1 630 €	15 846 €
MONTALEMBERT	19 197,00 €	73 €	2 471 €	21 741 €
PAIZAY-LE-CHAPT	-25 462,00 €	124 €	1 981 €	-23 357 €
PERIGNE	52 127,00 €	676 €	16 550 €	69 353 €
PERS	3 575,00 €	12 €	629 €	4 216 €
PLIBOU	8 799,00 €	40 €	1 809 €	10 648 €
PRAILLES-LA-COUARDE	65 627,00 €	169 €	15 968 €	81 764 €
ROM	63 528,00 €	- 1 197 €	10 492 €	72 823 €
SAINT-COUTANT	16 586,00 €	- 294 €	2 287 €	18 579 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

2. Attributions de compensation provisoires 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023



ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

SAINTE-SOLINE	31 028,00 €	- 450 €	3 163 €	33 741 €
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	57 303,00 €	- 828 €	8 601 €	65 076 €
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	43 137,00 €	- €	7 692 €	50 829 €
SAUZE-VAUSSAIS	275 045,00 €	1 623 €	26 754 €	303 422 €
SECONDIGNE-SUR-BELLE	101 549,00 €	576 €	6 492 €	108 617 €
SELIGNE	7 998,00 €	45 €	930 €	8 973 €
SEPVRET	34 972,00 €	- €	7 382 €	42 354 €
VALDELAUME	56 099,00 €	219 €	10 969 €	67 287 €
VANCAIS	12 266,00 €	- 247 €	1 971 €	13 990 €
VANZAY	13 168,00 €	- €	2 093 €	15 261 €
VERNOUX-SUR-BOUTONNE	12 197,00 €	80 €	1 750 €	14 027 €
VILLEFOLLET	-17 016,00 €	82 €	1 671 €	-15 263 €
VILLEMAIN	8 342,00 €	33 €	1 336 €	9 711 €
VILLIERS-EN-BOIS	24 223,00 €	115 €	1 056 €	25 394 €
VILLIERS-SUR-CHIZE	10 110,00 €	61 €	1 270 €	11 441 €
TOTAL	5 125 500,00 €	1 795 €	708 781 €	5 836 076 €

2. Attributions de compensation provisoires 2023

Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER** les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2023, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

3. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 08/03/2023
ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

Postes	Grades – Catégories	Temps de travail	Date d'effet
Transformations de postes suite à recrutement			
Assistante de direction RH <i>Direction des ressources humaines et de la communication interne</i>	Adjoint administratif territorial Catégorie C (ancien grade : adjoint territorial administratif principal de 2ème classe – Catégorie C)	1 ETP	01/01/23
Maître-nageur sauveteur <i>Direction de l'animation sportive</i>	Adjoint territorial d'animation Catégorie C (ancien grade : Éducateur des activités physiques et sportives – Catégorie B)	1 ETP	01/01/23
Gardien de déchetterie <i>Direction de la prévention et de la gestion des déchets</i>	Adjoint technique territorial Catégorie C (ancien grade : Adjoint territorial technique principal de 2ème classe – Catégorie B)	1 ETP	01/01/23

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

3. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 19/01/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 19/01/2023
	Filière administrative	88	110	1	1	110
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1			1
	Administrateur	1	0			0
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	3			3
	Attaché territorial	13	21			21
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	2			2
	Rédacteur principal 2ème cl	5	3			3
	Rédacteur territorial	5	12			12
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	12			12
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	19		1	18
	Adjoint administratif	27	35	1		36
	Filière animation	68	73	1	0	74
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	2			2
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	7			7
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	3			3
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	11			11
	Adjoint d'animation	53	50	1		51

Conseil communautaire - 19 janvier 2023

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

S²LO

3. Modification du tableau des emplois permanents

	Filière culturelle	2	3	0	0	3
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	1			1
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème classe	1	1			1
	Filière sociale	42	41	0	0	41
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
		0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	23			23
	ATSEM principal 2ème cl	9	6			6
	Agent social principal 1ère cl	1	2			2
	Agent social principal 2ème cl	4	4			4
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

S²LO

3. Modification du tableau des emplois permanents

	Filière sportive	2	3	0	1	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	1		1	0
	Filière technique	215	231	1	1	231
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	1			1
	Ingénieur principal	1	4			4
	Ingénieur territorial	6	5			5
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	2			2
	Technicien territorial	1	2			2
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	3			3
	Agent de maîtrise	6	10			10
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	36			36
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	62		1	61
	Adjoint technique	110	100	1		101
	Total emplois permanents	419	464	3	3	464
	Autres postes					0
	Emplois de droit privé	4	8			8
	Emplois fonctionnels	3	3			3
	Contrats de projets	5	11			11

3. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

4. Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Représentation de Mellois en Poitou à l'occasion des 7èmes rencontres professionnelles organisées le 23 novembre 2022 à Poitiers, par le pôle régional des compétences sur la restauration collective « Bio, locale et de qualité » (déplacement de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER)

Objectif du déplacement

- Présentation du dispositif « Mangeons Mellois », et plus particulièrement sur la question : « Comment sensibiliser et accompagner les convives aux démarches alimentaires de qualité ».

4. Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Représentation de Mellois en Poitou (déplacements de Monsieur Nicolas RAGOT) :

- Du 1er au 4 mars, à l'occasion du Salon international de l'agriculture à Paris (délégation officielle des Deux-Sèvres),
- Du 14 et 16 mai 2023, à l'occasion du Salon de l'agriculture Nouvelle Aquitaine (délégation officielle de Nouvelle-Aquitaine).

Objectifs des déplacements

- Promotion de l'agriculture du territoire,
- Echanges avec des partenaires régionaux sur leurs pratiques.

4. Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la prise en charge et le remboursement des frais engagés dans le cadre de mandats spéciaux, par :
 - Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER, vice-présidente de la politique scolaire, à l'occasion des 7ème rencontres professionnelles à Poitiers qui se sont déroulées le 23 novembre 2022 ;
 - Monsieur Nicolas RAGOT, vice-président en charge de l'attractivité économique et touristique, à l'occasion du Salon international de l'agriculture à Paris, dont la présence est prévue du 1er au 4 mars 2023 ainsi qu'à l'occasion du Salon de l'agriculture Nouvelle Aquitaine pour la période du 14 et 16 mai 2023.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

5. Convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 2

Objet et missions de l'association

- Assurer la gestion et la promotion du site touristique des Mines d'Argent et ainsi contribuer au développement touristique et économique de Mellois en Poitou
 - Visites guidées d'avril à novembre (2019 : 14000 visiteurs / 2020 : 3600 / 2022 : 11800), plateforme d'expérimentation des arts du feu , boutique
- Périmètre d'intervention: Mellois en Poitou, les Deux-Sèvres et la Nouvelle Aquitaine

Contexte 2022

- Mellois en Poitou finalise sa stratégie d'attractivité économique et touristique
- Création de l'EPIC tourisme
- l'association les Mines d'Argent des Rois Francs lance une démarche de DLA avec un cabinet conseil : focus sur la plateforme expérimentale des arts du feu.
 - Avenant n° 1 de prolongation de la convention pluriannuelle 2019-2021

5. Convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 2

Financements

- Compte de résultat de 177 K€ en 2021.
- Recettes 2021 : chiffre d'affaires (66 K€), subventions (dont 27 K€ CC MeP et 48,8 K€ Etat au titre du Fond de Solidarité COVID et de l'activité partielle), mise à disposition des locaux par la Ville de Melle (24 K€)
- Résultat : + 47,6 K€ (aides de l'Etat COVID)

Projets

- Finalisation du DLA en 2023 et prise en compte des préconisations dans une convention pluriannuelle de 3 ans, à partir de 2024

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

5. Convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 2

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n° 2 prolongeant d'une année supplémentaire la convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs à compter du 1er janvier 2023 ;
- **APPROUVER** la subvention de 27 000 € pour l'année 2023, conformément à l'avenant n°2 ;
- **AUTORISER** Monsieur le président ou son délégataire à signer l'avenant n° 2 et tous les documents afférents.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et de l'environnement



Projet de territoire

**Défi : (A)Ménager le territoire
et agir pour la transition
écologique**

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

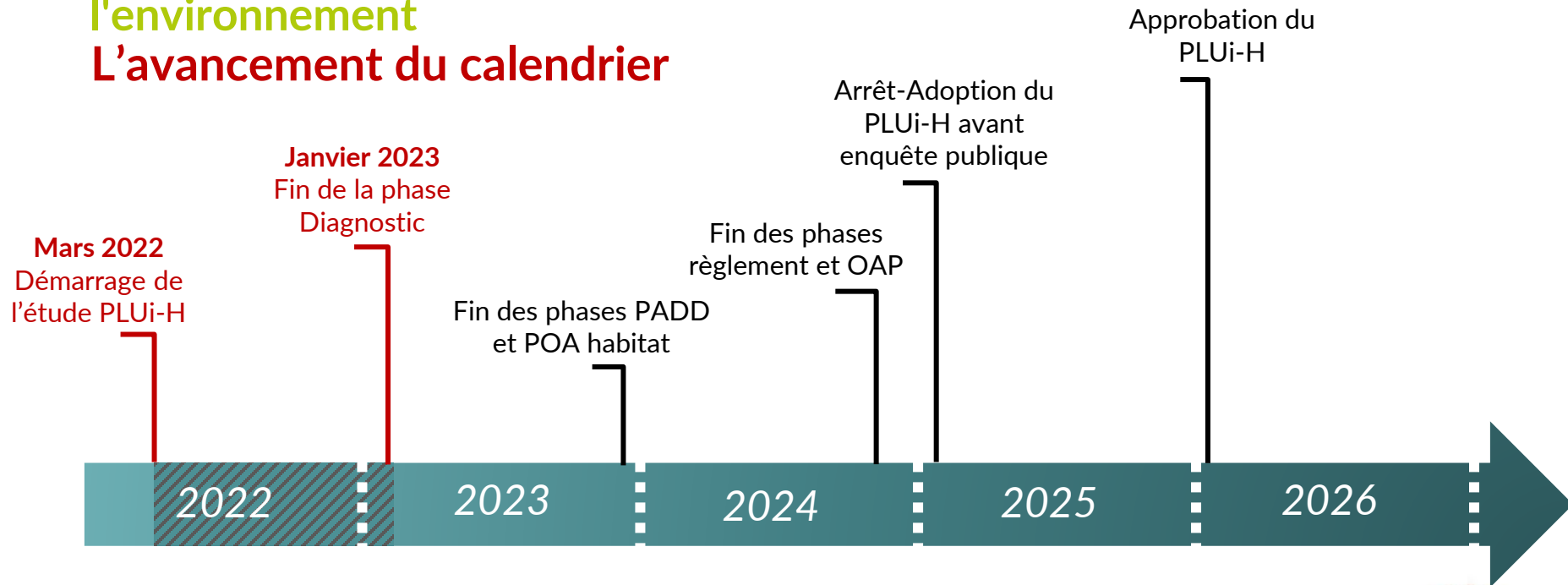
Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

L'avancement du calendrier



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

S²LO

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

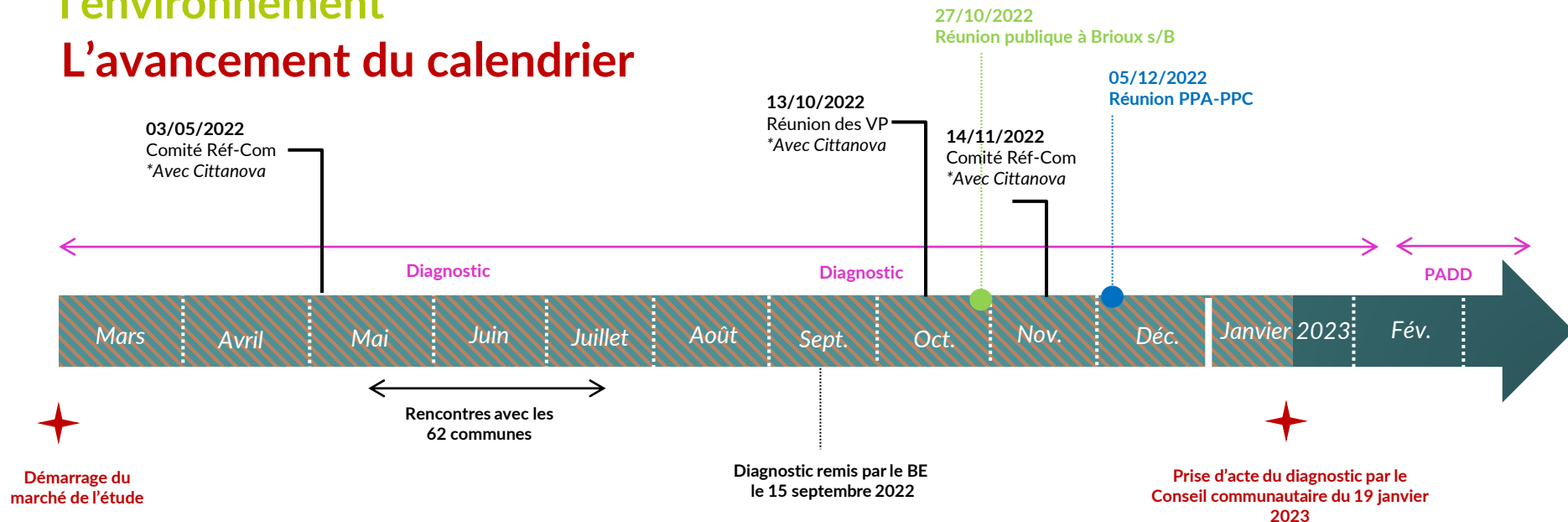
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

L'avancement du calendrier



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le diagnostic... avant le PADD



Le diagnostic

« Où en est le territoire aujourd'hui ? »



Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

« Quelle vision du territoire dans 10 ans ? »



Le programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POA)

« Quelle politique de l'habitat pour demain ? »



Le règlement et le zonage

« Où et comment construire ? »



- Formulation d'enjeux qui justifieront le projet d'aménagement (PADD)
- Le diagnostic sera associé à un document intitulé « **Justification des choix d'aménagement** » : cette justification se basera sur la situation existante et les enjeux contenus dans le Diagnostic.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

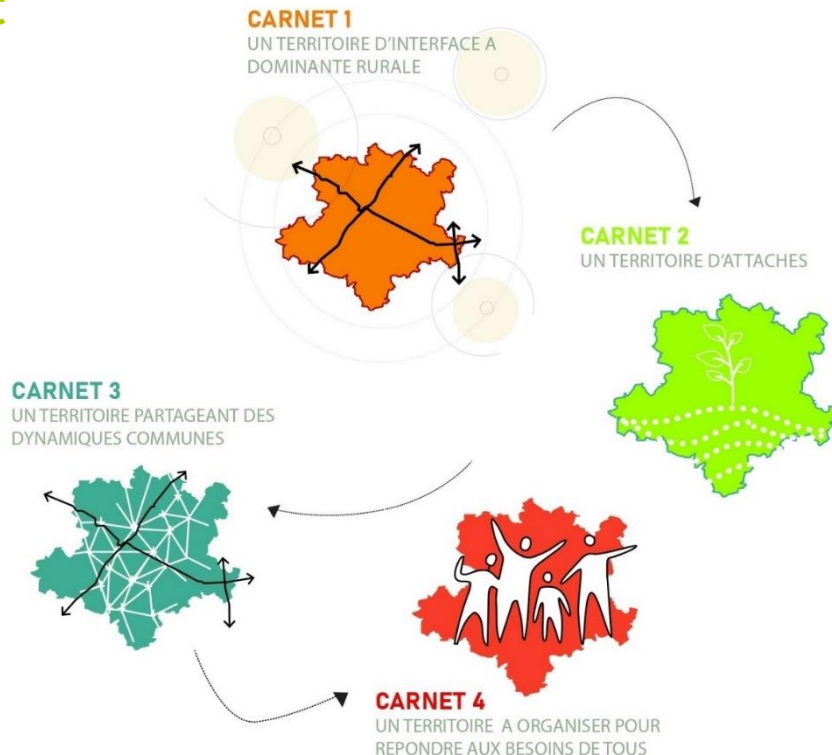
Publié le 08/03/2023

S²LO

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Un diagnostic en 4 carnets



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le Carnet 1 : Un territoire d'interface

CARNET 1

UN TERRITOIRE D'INTERFACE A
DOMINANTE RURALE



→ Thèmes abordés

- La situation de Mellois en Poitou par rapport à ses voisins,
- La situation de Mellois en Poitou par rapport aux grands axes de transports

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

S²LO

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le Carnet 2 : Un territoire d'attaches

CARNET 2
UN TERRITOIRE D'ATTACHES



→ Thèmes abordés

- Le socle naturel, pédologique, faunistique, floristique et hydrologique,
- Les risques naturels et technologiques,
- Le patrimoine paysager et bâti (patrimoine vernaculaire et monument historique).

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

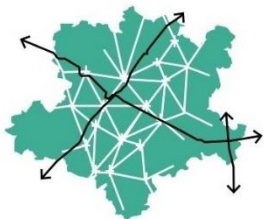


6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le Carnet 3 : Un territoire partageant des dynamiques communes

CARNET 3

UN TERRITOIRE PARTAGEANT DES
DYNAMIQUES COMMUNES



→ Thèmes abordés

- Les équipements et les services, et leur localisation,
- Les activités économiques : industrielles, artisanales, commerciales, agricoles et touristiques,
- La mobilité du quotidien,
- Le changement climatique, les capacités d'accueil au regard des ressources locales, et la place des énergies renouvelables.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le Carnet 4 : Un territoire à organiser face aux besoins diversifiés

CARNET 4

UN TERRITOIRE À ORGANISER POUR
REPONDRE AUX BESOINS DE TOUS



→ Thèmes abordés

- Les évolutions démographiques, l'évolution du profil des ménages,
- L'offre en logement et hébergement, la vacance de logements, l'état du parc de logement, l'offre locatif social, l'état des marchés immobiliers et fonciers,
- La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et le potentiel de densification

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

S²LO

6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le Carnet 4 : Le développement urbain face aux besoins diversifiés

➔ Le bilan de la consommation foncière entre 2011-2021

CARNET 4

UN TERRITOIRE À ORGANISER POUR
REPENDRE AUX BESOINS DE TOUS



233 hectares consommés en extension
urbaine, c'est-à-dire sur des terres
agricoles, naturelles et forestières

Logement



: 135 ha

Agriculture



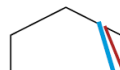
: 40 ha

Activité
économique



: 45 ha

Équipement /
infrastructure



: 13 ha



56 hectares consommés en
densification à l'intérieur des
espaces déjà bâtis

Logement



: 43,3ha

Agriculture



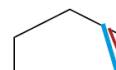
: 3,9 ha

Activité
économique



: 3,5 ha

Équipement /
infrastructure



: 5,3 ha

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le Carnet 4 : Le développement urbain face aux besoins diversifiés

➔ Le bilan de la consommation foncière entre 2011-2021

CARNET 4

UN TERRITOIRE À ORGANISER POUR
REPONDRE AUX BESOINS DE TOUS



233 hectares consommés dans la décennie précédente...

- C'est environ 0,18 % des 127 056,6 ha de surfaces naturelles et agricoles dont dispose Mellois en Poitou.
- Selon la trajectoire de la Zéro Artificialisation Nette, en réduisant de 50% les 233 ha consommés dans la décennie précédente, il sera possible de prévoir jusqu'à 116,5 hectares de zones à ouvrir à l'urbanisation.
- 116,5 ha, c'est 0,12 % de la surface agricole utile, la SAU de Mellois en Poitou étant de 95 393 ha en 2019.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le Carnet 4 : Le développement urbain face aux besoins diversifiés

→ Le pré-diagnostic foncier

CARNET 4

UN TERRITOIRE A ORGANISER POUR
REPENDRE AUX BESOINS DE TOUS



Le repérage des dents creuses et des divisions parcellaires a permis de révéler un potentiel de densification est estimé à 1 167 logements pouvant être construites à l'intérieur des enveloppes urbaines.



Estimation à affiner, les données de plusieurs communes étant en cours de récupération.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le Carnet 4 : Le développement urbain face aux besoins diversifiés

➔ Le potentiel de 1 167 logements rapporté aux objectifs du SCoT



Le SCoT fixe un objectif de 235 logements à construire chaque année pour la période 2018 et 2030, soit **2 820** logements, dont 40 % en secteurs déjà bâtis, soit **1 128** logements en densification

=> Le potentiel de 1 167 logements permet d'ores et déjà d'atteindre l'objectif de densification du SCoT.

Selon un calcul théorique prenant 2018 comme année de base :

- Sur une production totale de 2 820 logements neufs à prévoir,
- Si **1 128** logements neufs sont construits en densification urbaine (en dent creuse et en division parcellaire),
- **1 692** logements neufs peuvent être construits en extension urbaine, c'est-à-dire en consommation de terres naturelles, agricoles et forestières.

6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le Carnet 4 : Le développement urbain face aux besoins diversifiés

➔ Le potentiel de densification a vocation à être affiné

☐ L'identification du potentiel de division parcellaire a vocation à être affiné :

- Récupération de données en cours de la part de plusieurs communes,
- Vérification du premier repérage auprès des propriétaires,
- Approfondissement en commune au fur et à mesure de l'avancée du PLUi-H jusqu'à la phase de règlement.

☐ Le potentiel de construction de logements en densification sera complété par :

- Les **logements à vacants** à remettre sur le marché : le SCoT fixe un objectif de remise sur le marché de 660 logements vacants d'ici 2030 (sur 1 924 logements vacants recensés en 2019),
- Les **changements de destination** de bâtiments sans usages qui peuvent être transformés en logement,
- Les **divisions de logements déjà existants** (56,9% des logements ont 5 pièces ou plus) qui permettraient de mettre sur le marché de nouveaux logements.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Questions soulevées lors des rencontres communales entre mai et juillet 2022

- ❑ Questions posées autour de la réduction par deux de la consommation foncière dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 21 août 2021. Cette réduction fait partie de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Lors des rencontres communales, une grande majorité des communes a exprimé :

- ***Une crainte sur la perte du « potentiel de construction »***
- ***Un souhait de connaître leur « droit à construire »***

- ❑ Questions posées autour de l'interdiction de construire des logements neufs dans les hameaux de moins de 30 habitations (Prescription P174 dans le document d'orientation et d'objectifs du SCoT).

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Question : « Jusqu'où devons-nous densifier ? »

➔ Invitation à promouvoir le maintien d'espaces de respiration et d'espaces paysagers

- Maintenir les jardins d'agrément entretenus, les vergers, les parcs privés aménagés, les boisements, les arbres remarquables.

Exemples :



> Lors des rencontres communales, la commune d'Aigondigné a décidé de ne pas identifier une parcelle en division parcellaire dans le but de conserver l'espace boisé qui s'y trouve.



> Lors des rencontres communales, la commune de Montalembert a exprimé son souhait de ne pas identifier son verger conservatoire communal comme potentiel d'extension de son bourg.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Question : « Quel est notre droit à construire ? »

➔ Invitation à privilégier un « urbanisme de projet »

- Privilégier la « logique de projet » pour justifier les besoins fonciers et les extensions de bourg.
- Les communes sont invitées à définir des projets qui justifieront l'instauration de zones à urbanisation future.
- La définition de projets permet de motiver la consommation de terrains naturels, agricoles ou forestiers, après avoir démontré que la construction en densification n'est pas possible.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Question : « Quel est notre droit à construire ? »

➔ Invitation à privilégier un « urbanisme de projet » - Exemple

Commune de Brioux-sur-Boutonne : lotissement communal « Quartier du Bocage »

Historique succinct de la démarche :

- Constat d'une demande régulière de terrains et/ou de logements neufs (à la fois par de futurs habitants et des habitants communaux qui sont locataires),
- Constat d'une saturation à venir du dernier lotissement,
- Volonté de diversifier l'offre de logements neufs en complément du bâti ancien),
- Lieu d'implantation en continuité du bourg et principe d'aménagements paysagers pour une intégration qualitative
- Maîtrise foncière par la commune,
- Collaboration avec le service ADS et la direction DPGD de Mellois en Poitou
- État d'avancement : permis d'aménager délivré en 2022.



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Question : « Est-ce que je peux construire dans les hameaux ? »

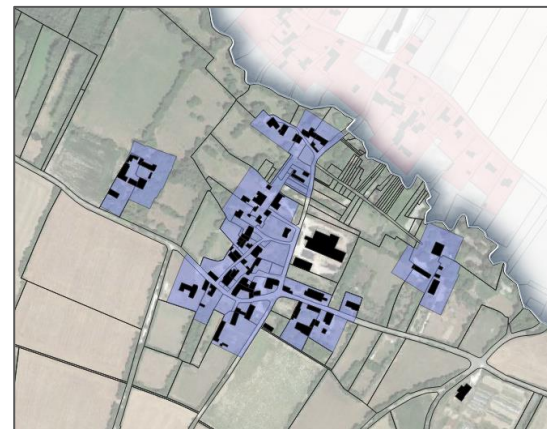
➔ Cas particulier : le hameau de Maillé dans la commune de Villefollet

Lors des rencontres communales, la commune de Villefollet a exprimé le souhait de pouvoir déroger à l'interdiction de construire des habitations neuves dans les hameaux de moins de 30 habitations. La question se pose pour le hameau de Maillé qui compte 27 habitations.

L'état d'esprit de la communauté de communes est :

- **D'envisager au cas par cas** et selon des critères précis : exclusivement en dent creuse ou division parcellaire et conditionné à une desserte par les réseaux.
- **Garder une logique de sobriété foncière** pour réduire les besoins de construction en extension.

Le rapport de compatibilité entre le PLUi-H et le SCoT semble permettre des dérogations dans les hameaux se rapprochant de 30 habitations sous réserve de justifications.



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



6. PLUi-H - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la fin de la phase d'élaboration du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et du pré-diagnostic foncier du PLUi-H.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

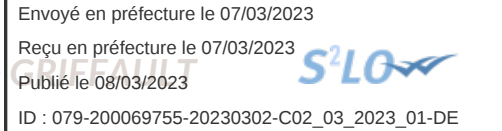


7. Plan local d'urbanisme (PLU) de Sauzé-Vaussais – Prescription des modalités de concertation de la modification simplifiée n°4

Objectifs de la modification du PLU

- Modifier le règlement de la zone UEi afin d'autoriser les remblais/exhaussements, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la STEP, sous réserve de démontrer l'absence d'impact significatif sur la circulation des eaux et sur la capacité du champ d'expansion des crues

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain



7. Plan local d'urbanisme (PLU) de Sauzé-Vaussais – Prescription des modalités de concertation de la modification simplifiée n°4

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** les modalités de mise à disposition suivantes :
 - un dossier complet portant sur le projet de modification simplifiée sera consultable à la mairie de Sauzé-Vaussais et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du 20 février au 20 mars 2023,
 - un registre sera mis à disposition en mairie de Sauzé-Vaussais et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
 - une publication d'un avis dans la presse locale 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



8. Plan local d'urbanisme (PLU) de Fressines - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n° 1

Projet de révision allégée du PLU de Mougon

Les parcelles actuellement cadastrées AH49, 382, 383 et 55 sont situées en zone A du PLU de Fressines.

- Une nouvelle parcelle constructible pourrait être détachée et participer à la densification du centre bourg.
- Les bâtiments réaffectés pourraient se voir opposer les mêmes règles que les terrains situés en zone UH.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



8. Plan local d'urbanisme (PLU) de Fressines - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n° 1

Procédure de consultation

- Un dossier complet portant sur le projet de révision allégée consultable au siège de la mairie et au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Une publication d'un avis dans la presse locale réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelée dans les 8 jours de l'enquête dans 2 journaux d'annonces légales,
- Un dossier accessible sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- Un affichage de la délibération effectué pendant toute la durée de la procédure aux portes de la mairie et au siège de l'EPCI.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



8. Plan local d'urbanisme (PLU) de Fressines - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n° 1

Bilan de la consultation

- Aucune observation n'a été recueillie ni en mairie, ni à la communauté de communes
 - Le bilan de la concertation n'est pas de nature à remettre en cause le projet de modification.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



8. Plan local d'urbanisme (PLU) de Fressines - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n° 1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le bilan de la concertation,
- **ARRETER** le projet de révision allégée n° 1 PLU de Fressines, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **PRECISER** que le projet de révision allégée sera notifié à Madame la Préfète des Deux-Sèvres et aux personnes publiques associées autres que l'Etat et aux autres organismes qui en font la demande,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

CLIMAT – AIR - ENERGIE

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

9. Déclaration d'intention du PCAET

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) d'août 2015 pour le renforcement de l'indépendance énergétique française et la lutte contre le dérèglement climatique

Instaure l'obligation de l'élaboration d'un PCAET avant le 31 décembre 2018 pour les EPCI de + de 20 000 hab.

Projet validé au BS 2022



Fait du PCAET une **condition réglementaire du COT** (contrat d'objectif territorial) avec l'ADEME

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

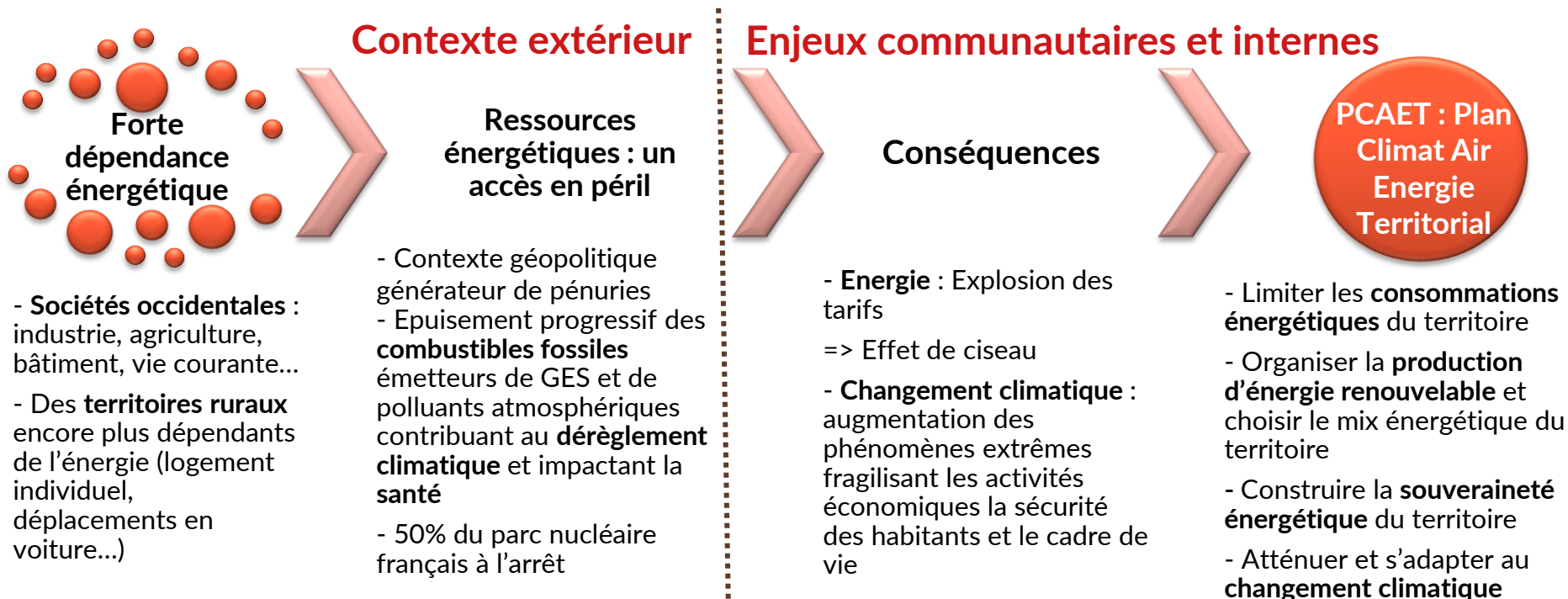
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

9. Déclaration d'intention du PCAET

Rappel des objectifs présentés en Conférence des Maires en janvier 2022



Climat – Air – Energie

9. Déclaration d'intention du PCAET

- Intervention

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

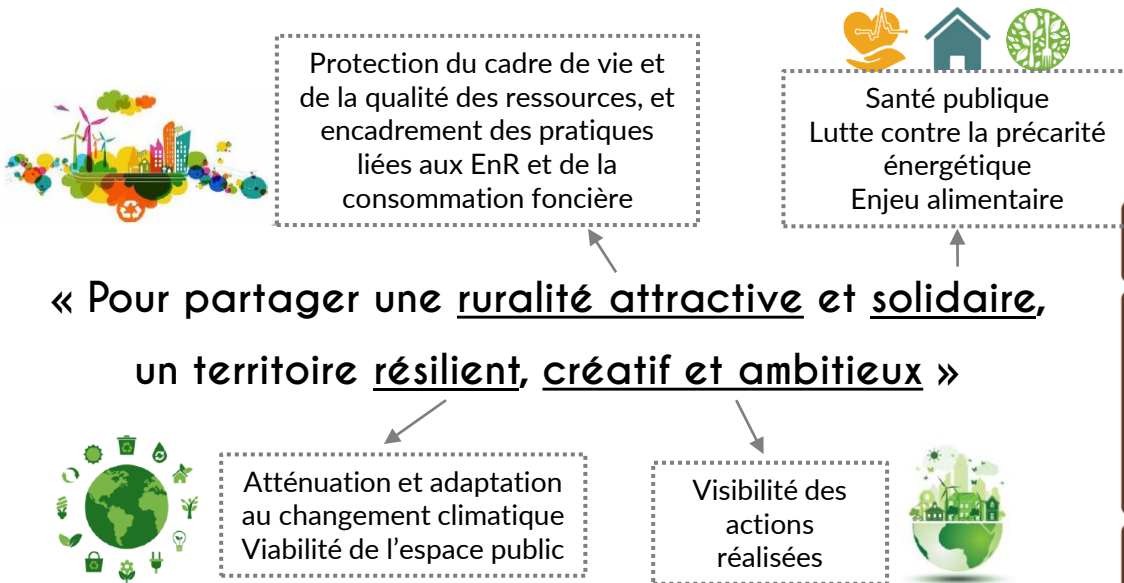
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

de Monsieur Sylvain COPIFFAULT
SLO

Articulation avec le projet de territoire



Défi « (A)Ménager le territoire et agir pour la transition écologique »



Climat – Air – Energie

9. Déclaration d'intention du PCAET

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFEAULT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

Une gouvernance obligatoire à 3 échelles...



... mutualisée avec le COT (contrat d'objectif territorial avec l'ADEME)

Climat – Air – Energie

9. Déclaration d'intention du PCAET

Rappel du contenu

1. Le diagnostic territorial climat air énergie

- Etat initial de l'environnement

2. Stratégie territoriale

- Enjeux du territoire et leviers d'actions les plus pertinents

3. Programme d'actions concerté

- Pour le territoire et la collectivité en interne

4. Dispositif de suivi des mesures environnementales

- Définition des indicateurs de suivi

5. Evaluation environnementale stratégique

- Vérification de l'adéquation avec la réglementation, de l'acceptabilité...

Partiellement
réalisé en
2022

Acquisition et analyse de
données scientifiques

Axes du COT et
groupe de travail

Déclinaisons dans les 8
secteurs opérationnels

Réalisé en interne
via le COT

Confrontation à un
regard extérieur

+ évaluation obligatoire à 3 et 6 ans pour
vérifier l'atteinte des objectifs (via le COT)

Conseil communautaire – 19 janvier 2023

56

9. Déclaration d'intention du PCAET

Les modalités de concertation du public

- Mise à disposition des éléments du dossier sur le site internet
- Information dans la presse locale
- Information dans le magazine intercommunal
- Rapport bilan de la concertation à disposition du public sur le site internet
- Registre dématérialisé « contribution citoyenne » à destination des habitants sur le site internet pendant toute la durée d'élaboration du PCAET
- Mobilisation du conseil de développement
- Réunion publique de restitution du diagnostic et du plan d'actions

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

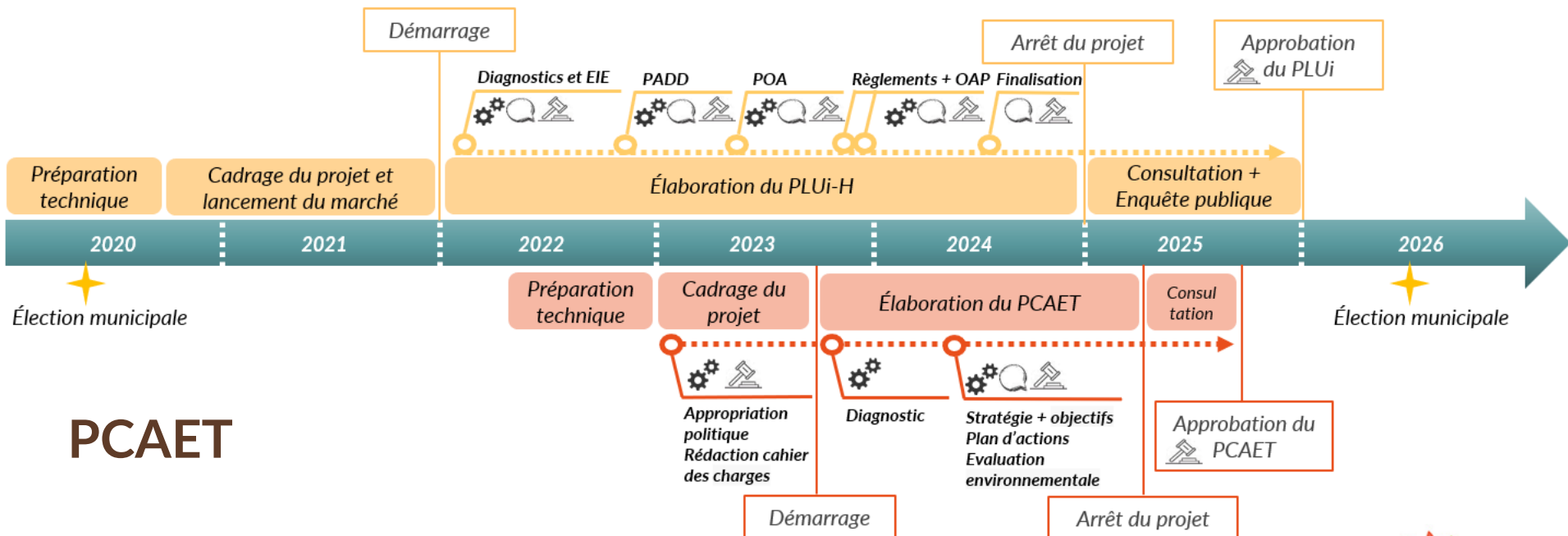
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

9. Déclaration d'intention du PCAET

Un calendrier articulé avec le PLUi-H



PCAET

9. Déclaration d'intention du PCAET

Le conseil communautaire est invité à :

- **ENGAGER** la communauté de communes Mellois en Poitou dans l'élaboration du PCAET,
- **VALIDER** les modalités de concertation du public décrites précédemment,
- **AUTORISER** le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité nécessaire à l'application de la présente délibération.

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

Information – Constitution d'un groupe de travail

Groupe de travail climat – air – énergie (mutualisé COT - PCAET)



Cit'ergie
European Energy Award

Progression des scores au regard du référentiel CAE

Programme de management et de labellisation pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Appel à volontaires aujourd'hui pour le premier volet du COT



Progression des scores au regard du référentiel ECi

Démarche d'amélioration continue, permettant d'aider concrètement une collectivité à définir, suivre et évaluer sa politique territoriale économie circulaire.

Un groupe de travail COT - économie circulaire sera constitué par la suite pour le second volet du COT



Atteintes d'objectifs spécifiques complémentaires

2 à 4 objectifs à définir entre la direction régionale de l'Ademe et la collectivité territoriale en fonction des spécificités et priorités locales.

Climat – Air – Energie

Information – Constitution d'un groupe de travail

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFEAULT

Groupe de travail climat – air – énergie (mutualisé COT-PCAET)

- **Rôle** : définir la stratégie et les objectifs du PCAET Mellois en Poitou sur les 8 thématiques réglementaires (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie) au regard des éléments de diagnostic, des autres stratégies déjà définies par la collectivité et des objectifs fixés par l'ADEME dans le cadre du COT
- Candidatures à adresser au plus tard le 3 février 2023 (8 à 15 personnes)
noemie.boivineau@melloisenpoitou.fr

PROJET DE TERRITOIRE ET INGENIERIE TERRITORIALE

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

10. Signature de la convention d'ORT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

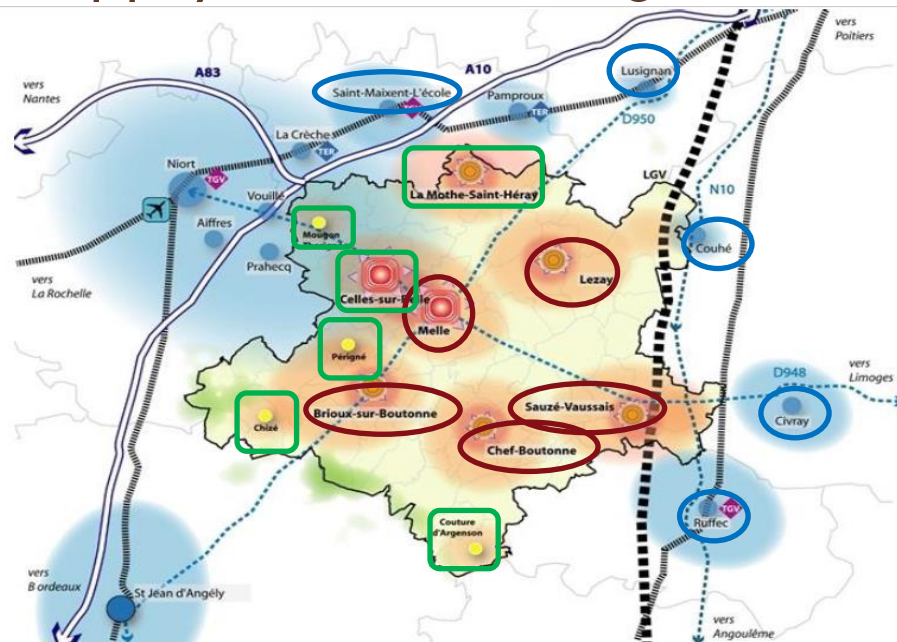
Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

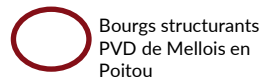


Une revitalisation du territoire s'appuyant sur les bourgs structurants

- ⇒ La Préfecture des Deux-Sèvres a choisi 5 bourgs du Mellois pour bénéficier de l'accompagnement « Petites Villes de Demain »
- ⇒ Conventions d'adhésion au programme PVD signées le 30 juillet 2021 (délibération de la CCMP le 01/07/2021)
- ⇒ Délibération des communes + CCMP entre le 12/12/22 et le 19/01/23
- ⇒ Signature de la convention d'ORT le 8/02/2023



Mellois en Poitou, territoire multipolaire – SCoT 2020



Bourgs structurants
PVD de Mellois en
Poitou

Bourgs structurants
non PVD de Mellois en
Poitou

Communes PVD hors
Mellois

10. Signature de la convention d'ORT

Vers la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ORT PRÉVUE LE 8/02/2023

- 1 outil issu de la loi ELAN (2018) qui vise **une requalification d'ensemble d'un centre-ville**
- **1 convention unique à l'échelle de Mellois en Poitou** signée par :
 - ✓ l'EPCI
 - ✓ les 5 communes Petites Villes de Demain
 - ✓ l'Etat
- **Intégration possible de nouvelles communes** par avenant et sous condition de leur éligibilité [=> être bourg structurant + disposer d'une stratégie de revitalisation concertée et cohérente avec la stratégie territoriale]

10. Signature de la convention d'ORT

Vers la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

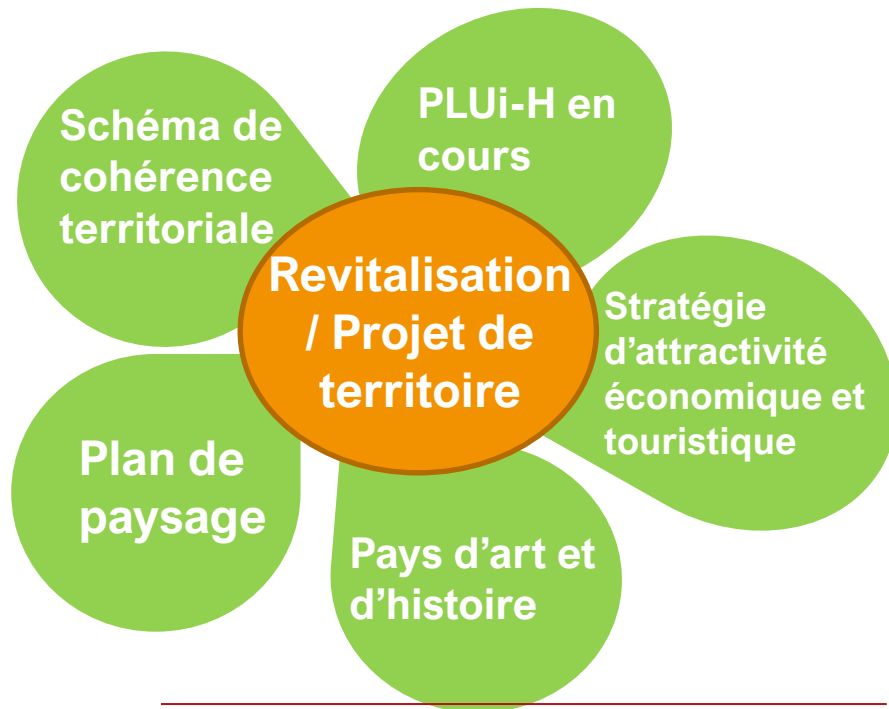
LA TRAME DE LA CONVENTION

- **Chapitre 1 : modalités administratives, juridiques et financières : engagement des partenaires, gouvernance, durée, suivi évaluation, effets juridiques...**
- **Chapitre 2 : stratégie de revitalisation du territoire : ambitions, orientations stratégiques et plan d'actions à l'échelle intercommunale**
- **Chapitre 3 : stratégies communales**
- **Annexes : détail des outils juridiques / répertoire des actions**

10. Signature de la convention d'ORT

Les grandes lignes de la stratégie de revitalisation de Mellois en Poitou

S'appuyer sur les documents cadres existants



NB : les actions issues de ces documents sont/seront inscrites au sein du CRTE

10. Signature de la convention d'ORT

Les ambitions de l'ORT de Mellois en Poitou

- ✓ Redonner des prétextes aux habitants de **(re)fréquenter leurs bourgs**, notamment en **transformant la physionomie de certains espaces publics** et en favorisant les **liens sociaux**
- ✓ **Bien vivre sa ruralité** loin des agglomérations grâce à un maillage de **bourgs équipés d'un minimum d'équipements, de commerces, de services marchands et non marchands**
- ✓ Avoir un **cadre de vie agréable**, qui a du caractère, qui mette en valeur les patrimoines locaux, bâtis-naturels-immatériels, et qui suscite **la fierté et l'attachement de ses habitants**
- ✓ Proposer des **logements de qualité, au plus près des services et des emplois**, pour tous les âges de la vie, et en **limitant le recours à la voiture**

10. Signature de la convention d'ORT

Les 3 axes du scénario de revitalisation

Levier n° 1 : HABITAT, RÉNOVATION
URBAINE ET PATRIMOINE

« Habiter un cœur de bourg reconnu
pour la qualité de son bâti »



Levier n° 2 : ESPACES PUBLICS, NATURE ET MOBILITÉS

« Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du
quotidien ou pour le plaisir »

Levier n° 3 : ÉCONOMIE,
SERVICES ET TOURISME

« Faire du bourg l'espace
privilegié pour les activités du
quotidien, de loisirs et les
initiatives »

10. Signature de la convention d'ORT

Les déclinaisons communales de la stratégie territoriale

Envoÿé en pr f cture le 07/03/2023
Re u en pr f cture le 07/03/2023
Publi  le 08/03/2023
ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

10. Signature de la convention d'ORT

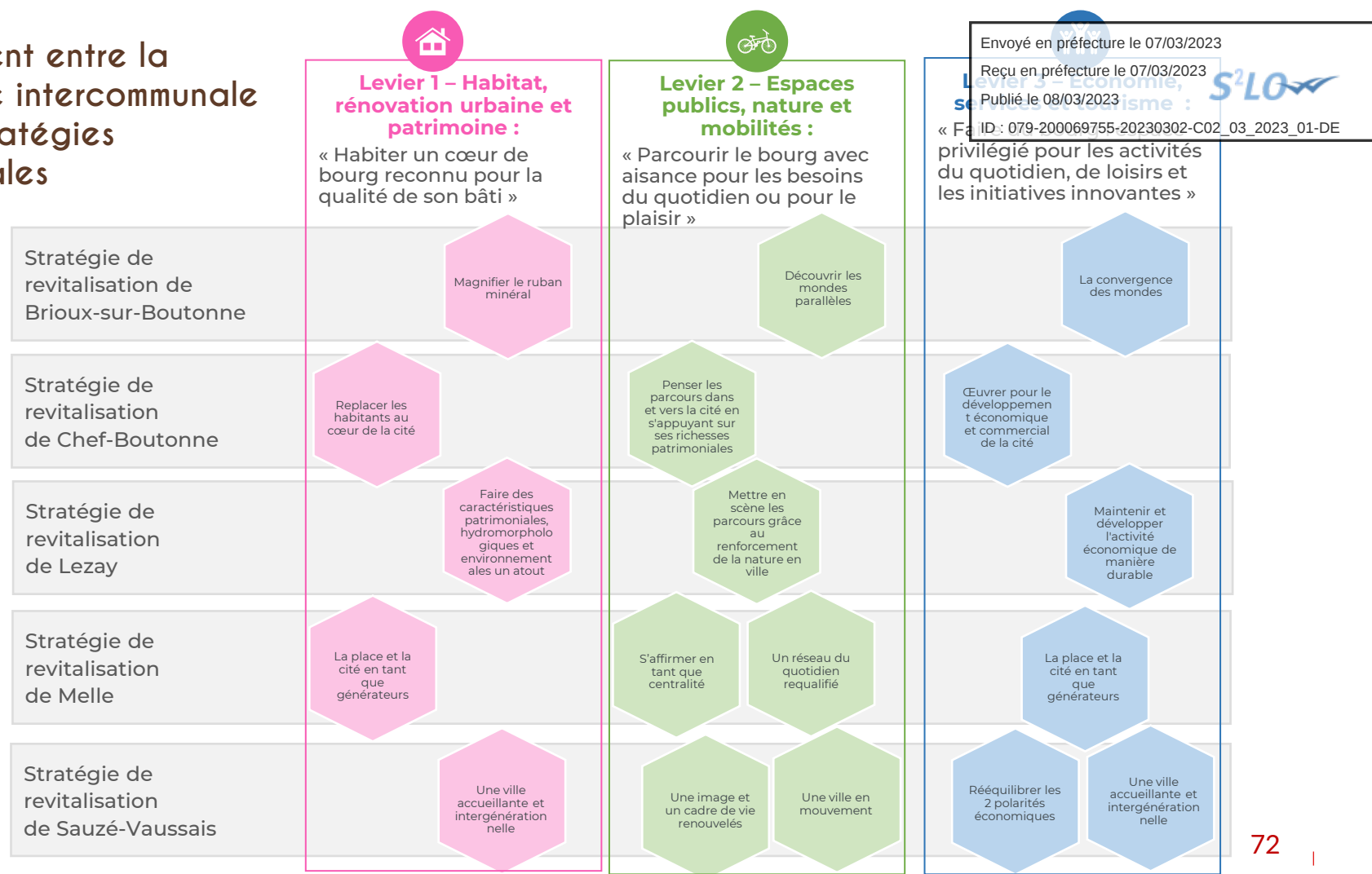
Obligation pour chaque commune signataire de définir un secteur d'intervention à l'intérieur duquel s'appliqueront des effets juridiques et fiscaux spécifiques

The map shows the Fort de la Boutonne, a circular fortification, situated in the center of the town of Châteauneuf-sur-Loire. The fort is surrounded by a moat and is connected to the town by a bridge. The map also shows the Loire river and the surrounding landscape. A scale bar indicates 200 meters.

[illegible]

This is an aerial photograph of a city area, likely from a historical or archival source. A dashed line is drawn across the image, highlighting a specific region of interest. The region is roughly rectangular and contains a dense cluster of buildings, streets, and possibly a central square or park area. The surrounding area shows a more regular grid of streets and buildings, with some open spaces and greenery visible on the edges. The overall tone is sepia or aged, suggesting it is a historical document.

Croisement entre la stratégie intercommunale et les stratégies communales



10. Signature de la convention d'ORT

Le programme d'actions

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

10. Signature de la convention d'ORT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

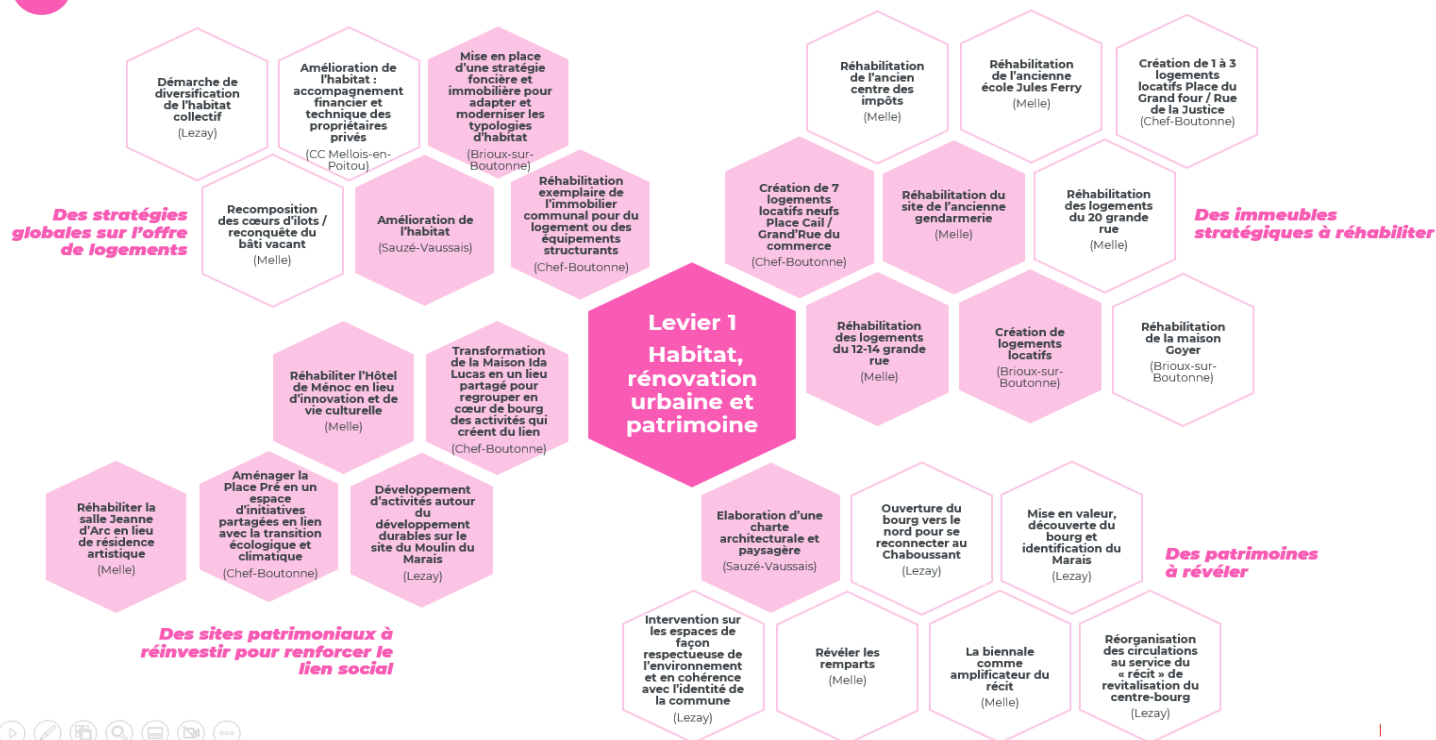
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



Habiter un cœur de bourg reconnu pour la qualité de son bâti



Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

10. Signature de la convention d'ORT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

S²LOW



Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du quotidien ou pour le plaisir

Des réaménagements d'espaces publics majeurs

Place du champ de Foire, du Kiosque, de la Payse et du Marché (Lezay)

Reinvestissement de la Place du « Parking » (Lezay)

Insérer le pré Bachelier dans les limites du cœur de ville (Melle)

Reconfiguration et lecture des places Bujault, de la Poste et Aristide Briand (Melle)

Renaturation de la Place de la Chaume (Sauzé-Vaussais)

Création d'un jardin public en cœur d'îlot (Sauzé-Vaussais)

Requalification de la place des halles (entrée cœur de bourg n°1) (Brioux-sur-Boutonne)

Mettre en scène le champ de foire comme espace de transition entre les mondes parallèles (Brioux-sur-Boutonne)

Intervention sur les espaces de façon respectueuse de l'environnement et en cohérence avec l'identité de la commune (Lezay)

Requalification de la place des halles (entrée cœur de bourg n°2) (Brioux-sur-Boutonne)

Affirmer un parc de promontoire de l'église Saint-Savien à l'église Saint-Hilaire (Melle)

Requalifier le square de Ménoc (Melle)

Réaménagement de la place du Grand Puits en un lieu convivial aux multiples usages (Sauzé-Vaussais)

La valorisation des entrées de bourgs

Le développement des mobilités actives

Composition de trames piétonnes pour retrouver le lien entre le bourg et sa rivière (Chef-Boutonne)

Réorganisation des circulations au service du « récit » de revitalisation du centre-bourg (Lezay)

Organisation du stationnement de l'espace public central (Melle)

Repenser une signalétique audacieuse pour amener les mondes parallèles (Brioux-sur-Boutonne)

Renforcer les parcours du cœur vers les quartiers, les villages et les communes environnantes via des mobilités alternatives (Chef-Boutonne)

Redessiner les rues de la Cité en favorisant les déplacements non motorisés (Chef-Boutonne)

Créer un parcours patrimonial invitant à la découverte du bâti et de l'histoire du bourg (Chef-Boutonne)

Qualification des rues de la cité patrimoniale (Melle)

Prolongement de la métamorphose du chemin de la découverte (Melle)

Levier 2 Espaces publics, nature et mobilités

Création d'une coulée verte et ses déclinaisons (Brioux-sur-Boutonne)

Création d'un sentier d'interprétation du marais (Brioux-sur-Boutonne)

Des réseaux du quotidien adaptés (axe de mobilité douce nord/sud, etc.) (Melle)

Elaboration d'un schéma collectif de mobilité (Sauzé-Vaussais)

Réaménagement de l'entrée Est du centre-bourg (Sauzé-Vaussais)

Améliorer la qualité paysagère des entrées de bourg pour mieux accueillir les visiteurs (Chef-Boutonne)

Route et Rue de Melle (D14) (Lezay)

Marquage de l'approche de la ville en amont sur les voies principales (Melle)

Requalification de l'avenue de Limoges (Melle)

Resignifier la cité d'origine pour asseoir la centralité (renforcer la perception des vallées) (Melle)

Découverte de la ville à partir de ses entrées (ronds-points du parapluie et de la colonne) (Melle)

Aménagement de l'entrée ouest (Lezay)

Apaisement de l'avenue du Commandant Bernier (Melle)

Recomposition de l'articulation entre la RD948 et RD950 (Melle)

Séquençage et requalification de la Route de Poitiers RD950 (Melle)



Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

10. Signature de la convention d'ORT

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

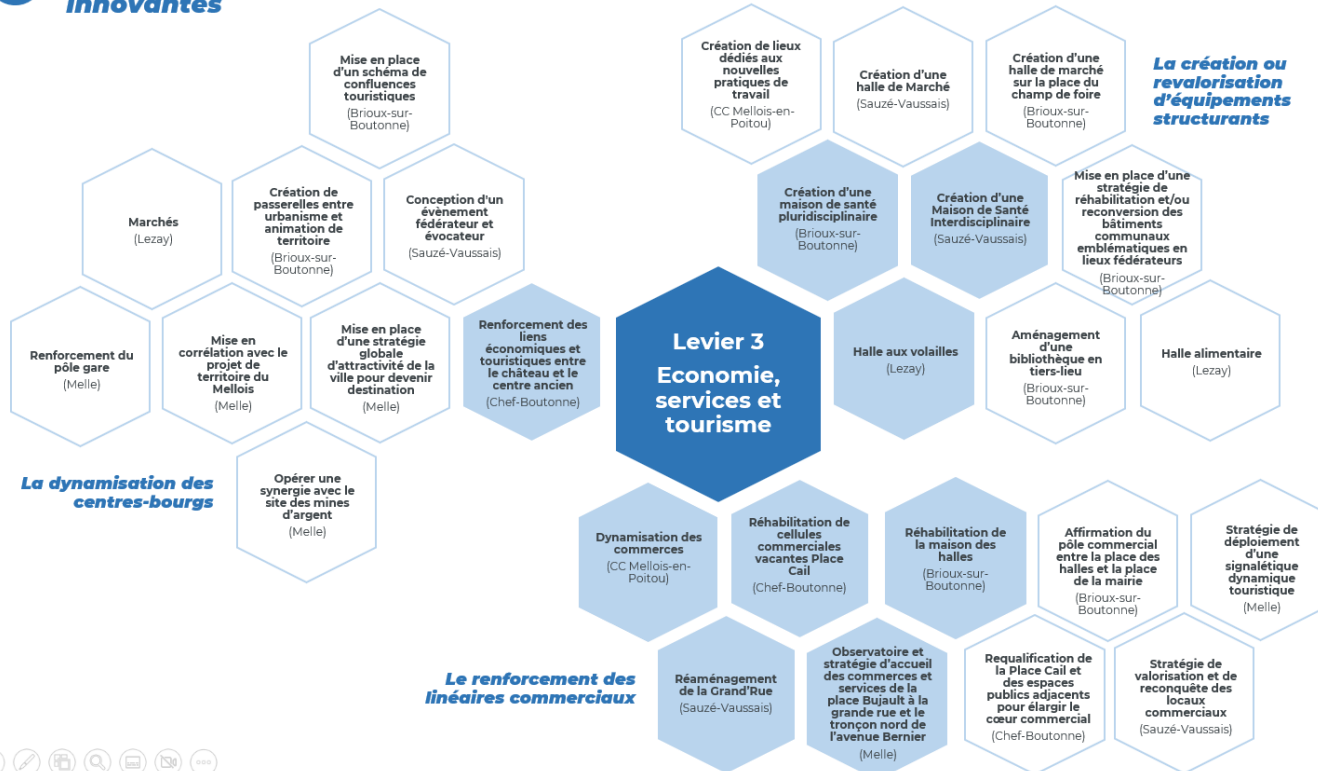
Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

S²LOW



Faire du bourg l'espace privilégié pour les activités du quotidien, de loisirs et les initiatives innovantes



10. Signature de la convention d'ORT

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention d'opération de revitalisation du territoire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'opération de revitalisation du territoire et tout document afférent.

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

11. Plan d'actions du projet de territoire

11. Plan d'actions du projet de territoire

Rappel : une stratégie en 6 défis



Construire en coopérant

Articuler mobilités et proximités pour structurer le territoire

Construire notre attractivité économique sur la valorisation des ressources locales

Nourrir le lien social et assurer l'inclusion et la solidarité

(A) Ménager le territoire et agir pour la transition écologique

Partager et transmettre une culture commune

Etapes:

- Stratégie adopté en Conseil communautaire du 30 juin 2022
- Avis du Conseil de développement, des partenaires et des communes jusqu'en novembre 2022
- Elaboration du Plan d'actions

De la stratégie au plan d'actions

Continuité de la démarche	Un projet intégré à l'écosystème global des projets, stratégies, plans, programmes et conventions communautaires	Un projet participatif dans son élaboration
Application concrète pour construire le plan d'actions	Travail inter-directions : ▪ Identification des actions présentes dans les stratégies déjà adoptées qui répondent aux objectifs stratégiques du projet de territoire ▪ Prise en compte des chantiers transversaux proposés dans les séminaires 2021 (élus et agents) ➤ Proposition de chantiers en groupe de travail directeurs	Prise en compte des avis sur la stratégie : <i>39 communes, 8 partenaires, le Conseil de développement, la Conférence des Maires</i> ▪ Demande d'un document plus accessible et opérationnel ▪ Demande d'une stratégie qui réponde aux enjeux de changement climatique ▪ Demande de plus de prise en compte des questions de santé, de jeunesse et de tourisme ▪ Demande de valorisation des coopérations existantes, entre services et avec les partenaires ▪ Questionnement sur les capacités de financement
	➤ Synthèse des propositions et avis : formulation de 5 chantiers transversaux pour structurer les actions à mener	

11. Plan d'actions du projet de territoire

Un projet inscrit dans une dynamique d'adaptation au changement climatique

A l'instar de l'Approche territoriale des fonds européens qui fait de la transition écologique un critère transversal,
le Projet de territoire s'inscrit dans une trajectoire d'adaptation au changement climatique :

- Pour répondre au contexte réglementaire, budgétaire et législatif (sobriété énergétique, ZAN, ...)
- Pour bénéficier des dispositifs financiers actuels (COT, CRTE, Fond Vert, Citergie, adéquation avec Néoterra, ...)
- Pour être en adéquation avec les stratégies adoptées (PLPDMA, Attractivité, Plan paysage, objectifs du PLUi-H...)
- Pour prendre en compte l'avis des partenaires et du Conseil de développement

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

11. Plan d'actions du projet de territoire

Un plan d'action organisé en 5 chantiers structurants

Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 08/03/2023
ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

Une mise en œuvre collaborative	Défi Construire en coopérant	Pérenniser nos paysages, milieux et ressources naturelles
		Déployer une stratégie agricole et alimentaire au service du territoire et de sa population
		Revitaliser les villes et villages : des espaces partagés et des logements de qualité
		Développer les itinérances : mobilité et déploiement des services dans un territoire multipolaire
		Faire rayonner le territoire : une ruralité partagée autour d'une culture commune

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

11. Plan d'actions du projet de territoire

Pérenniser nos paysages, milieux et ressources naturelles

Ce chantier vise à faire de la prise en compte des changements climatiques et environnementaux le socle sur lequel reposent nos politiques d'aménagement, d'attractivité et de valorisation de notre territoire rural. Il s'agit de protéger les milieux qui forment la richesse de nos paysages et de pérenniser la biodiversité et les ressources naturelles du territoire afin de maintenir la qualité de notre cadre de vie.

Chaque chantier s'articule autour d'actions déjà adoptées dans les différentes politiques communautaires



PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Accompagner l'installation d'agriculteurs et la création d'exploitations agricoles qui concilient viabilité économique, acceptabilité écologique et valorisation des paysages



PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Accompagner le maintien des activités d'élevage dans les zones humides et réintroduire et valoriser des cultures peu répandues voire disparues



PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Protéger les zones humides des vallées du développement diffus du bâti et recenser leur patrimoine vernaculaire



PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Recenser le patrimoine végétal remarquable et engager un programme de plantation stratégique d'arbres et de haies sur le territoire



PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Poursuivre la définition d'une charte de développement maîtrisé des énergies renouvelables à l'échelle du Mellois en Poitou

Plan d'actions Attractivité économique et touristique

Fiche Socle n°1
Une économie responsable et durable

Fiche Socle n°1
Mettre en place un schéma d'accueil des entreprises

Fiche Socle n°1
Soutenir les projets agricoles : installation et transmission-reprise



Objectif « un paysage rural et environnemental résilient et à valoriser »

Pays d'art et d'histoire

LES AXES THÉMATIQUES

Le projet 2022 – 2032

Axe 1 / Le paysage

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Fiche thématique n°4 :
La Promotion de la santé environnementale



Conseil communautaire – 19 janvier 2023

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

11. Plan d'actions du projet de territoire

Déployer une stratégie agricole et alimentaire au service du territoire et de sa population

Ce chantier a vocation à accompagner au mieux l'évolution du monde agricole dans un contexte de changement climatique et environnemental, et à sensibiliser au rôle de l'agriculture dans l'aménagement de notre territoire et la valorisation de sa biodiversité. Il s'agit d'initier et de structurer des filières locales, notamment alimentaires, pour garantir l'utilisation durable des ressources naturelles et pour proposer des produits de qualité à toute la population de notre territoire.

Chaque chantier s'articule autour d'actions déjà adoptées dans les différentes politiques communautaires

Plan d'actions Attractivité économique et touristique

Fiche Socle n°1

Soutenir les projets agricoles : installation et transmission-reprise

Fiche Socle n°2

Accompagnement des filières en tension et structuration des filières émergentes

Fiche Socle n°3

Faciliter l'accès et la consommation de produits locaux

Fiche Socle n°4

Favoriser la connaissance et le dialogue entre les consommateurs citoyens et les agriculteurs



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Proposer des Interventions sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



Plan d'actions Attractivité économique et touristique

Fiche Socle n°1

Une économie responsable et durable

FICHE ACTION

B1

AMBITION :
CULTIVER LA RICHESSE
DES PAYSAGES
AGRICOLES ET
NATURELS

PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Accompagner l'installation d'agriculteurs et la création d'exploitations agricoles qui concilient viabilité économique, acceptabilité écologique et valorisation des paysages

FICHE ACTION

B2

AMBITION :
CULTIVER LA RICHESSE
DES PAYSAGES
AGRICOLES ET
NATURELS

PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Accompagner le maintien des activités d'élevage dans les zones humides et réintroduire et valoriser des cultures peu répandues voire disparues

=> Projet Agricole et alimentaire de territoire (PAAT)

Conseil communautaire - 19 janvier 2023



Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

11. Plan d'actions du projet de territoire

Revitaliser les villes et villages : des espaces partagés et des logements de qualité

Ce chantier a vocation à replacer les habitants au cœur des villes et des villages en rendant les espaces publics accessibles à tous et toutes et en les adaptant au changement climatique. En lien avec la politique de solidarité, il intègre l'aménagement des espaces publics et partagés et la création d'espaces communs aux multiples usages et pour tous les publics afin d'incarner les valeurs d'accueil, de mixité et d'inclusion de Mellois en Poitou.

Chaque chantier s'articule autour d'actions déjà adoptées dans les différentes politiques communautaires

PLUi-H
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL À HABITAT
— Mellois en Poitou —



Objectif « assurer une offre de l'habitat diversifiée et adaptée »



ORT

Plan d'actions Attractivité économique et touristique

Fiche Socle n°3

Mettre en place un plan d'animation des parcs d'activité

FICHE ACTION

A1

AMBITION :
RECENTER ET
AMÉLIORER LE
PAYSAGE DES BOURGS
ET VILLAGES

PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Engager des actions en faveur de la réhabilitation du bâti et la reconversion des friches d'activités dans les bourgs et villages

FICHE ACTION

A2

AMBITION :
RECENTER ET
AMÉLIORER LE
PAYSAGE DES BOURGS
ET VILLAGES

PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Améliorer la convivialité des lieux publics dans les bourgs et villages en adaptant l'espace dédié à la voiture

**PROJET ÉDUCATIF DE
TERRITOIRE
2021-2024**

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Fiche thématique n°2 :
L'accès aux soins et aux soins d'urgence

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Fiche thématique n°4 :
La Promotion de la santé environnementale

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Fiche thématique n°5 :
Le développement d'un environnement
favorable à la santé mentale



Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

11. Plan d'actions du projet de territoire

Développer les itinérances : mobilité et déploiement des services dans un territoire multipolaire

Ce chantier vise à répondre aux enjeux propres à notre territoire multipolaire en matière d'accès aux services et aux commerces. Il s'agit de permettre le déploiement des services, notamment sociaux, depuis les bourgs mais aussi de travailler la connexion à ces bourgs. Les différentes solutions de mobilité à inventer tiendront compte de la spécificité de notre territoire rural face aux défis énergétiques et climatiques.

Chaque chantier s'articule autour d'actions déjà adoptées dans les différentes politiques communautaires

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Fiche thématique n°2 :
L'accès aux soins et aux soins d'urgence

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Fiche thématique n°3 :
Le parcours de santé des personnes âgées



ORT

PROJET ÉDUCATIF DE
TERRITOIRE
2021-2024



Plan d'actions Attractivité économique et touristique

Fiche Socle n°2
Conforter l'offre d'itinérance douce

Plan d'actions Attractivité économique et touristique

Fiche Socle n°2
Emploi et formation

FICHE ACTION

C2

AMBITION :
FAIRE DIALOGUER LES
INFRASTRUCTURES
AVEC LE PAYSAGE

FICHE ACTION

A1

AMBITION :
RECENTER ET
AMÉLIORER LE
PAYSAGE DES BOURGS
ET VILLAGES

FICHE ACTION

A2

AMBITION :
RECENTER ET
AMÉLIORER LE
PAYSAGE DES BOURGS
ET VILLAGES

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Renforcer le rôle structurant
du réseau des «voies vertes» à
l'échelle du Mellois en Poitou

PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Engager des actions en faveur de la
réhabilitation du bâti et la reconversion des
friches d'activités dans les bourgs et villages

PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Améliorer la convivialité des lieux
publics dans les bourgs et villages en
adaptant l'espace dédié à la voiture



11. Plan d'actions du projet de territoire

Faire rayonner le territoire : une ruralité partagée autour d'une culture commune

Ce chantier vise à développer un sentiment d'appartenance et de fierté, et ambitionne à ce que le Mellois soit connu et reconnu comme un territoire rural attractif, solidaire, résilient, ambitieux et créatif. Il s'agit de permettre aux habitants, travailleurs et acteurs collectifs du territoire de s'en revendiquer et de le faire rayonner en donnant à voir leurs savoir-faire, à faire savoir l'intérêt général de leurs actions, le tout dans une dynamique collective de mise en liens et d'échanges.

Chaque chantier s'articule autour d'actions déjà adoptées dans les différentes politiques communautaires

Pays d'art et d'histoire

Le projet 2022 – 2032

LES AXES OPÉRATIONNELS

- ✓ La valorisation d'une culture commune et partagée, d'un patrimoine pour tous
- ✓ Un label plus lisible

Plan d'actions Attractivité économique et touristique

Fiche Socle n°6

Affirmer / Construire l'identité touristique de Mellois en Poitou

Plan d'actions Attractivité économique et touristique

Fiche Socle n°3

Communication

FICHE ACTION

B3

AMBITION :
CULTIVER LA RICHESSE
DES PAYSAGES
AGRICOLES ET
NATURELS

PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Protéger les zones humides des vallées
du développement diffus du bâti et
recenser leur patrimoine vernaculaire

FICHE ACTION

D1

AMBITION :
PARTAGER LA
STRATÉGIE PAYSAGÈRE
AVEC LES ACTEURS
LOCAUX

PLAN DE PAYSAGE DU MELLOIS EN POITOU

Animer la gouvernance et le groupe de
travail communautaire du Plan de Paysage

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Valoriser les entreprises vertueuses et les rendre relais

11. Plan d'actions du projet de territoire

Suite de la démarche : garantir la transversalité et la mise en œuvre collaborative des chantiers

Equipe d'animation inter-directions par chantier : 3 réunions /an

- Animer le projet
- Intégrer les nouvelles actions et partenaires au fil de la mise en œuvre
- Assurer le suivi et l'évaluation
- Permettre la transversalité et le lien avec les partenaires

Portage politique : 1 COPIL/an

11. Plan d'actions du projet de territoire

Suite de la démarche : calendrier

- Saisine du Conseil de développement et finalisation du document
- Adoption du Projet de territoire (document final) en Conseil Communautaire du 6 avril 2023
- Lancement public du Projet de territoire en juin 2023

Projet de territoire et ingénierie

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

11. Plan d'actions du projet de territoire

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE :**
- **Des cinq chantiers structurants du plan d'action du projet de territoire,**

Une mise en œuvre collaborative	Défi Construire en coopérant	Pérenniser nos paysages, milieux et ressources naturelles
		Déployer une stratégie agricole et alimentaire au service du territoire et de sa population
		Revitaliser les villes et villages : des espaces partagés et des logements de qualité
		Développer les itinérances : mobilité et déploiement des services dans un territoire multipolaire
		Faire rayonner le territoire : une ruralité partagée autour d'une culture commune

- **Des modalités de suivi-animation du projet de territoire,**
- **De l'inscription du projet de territoire dans une trajectoire volontaire d'adaptation au changement climatique.**

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

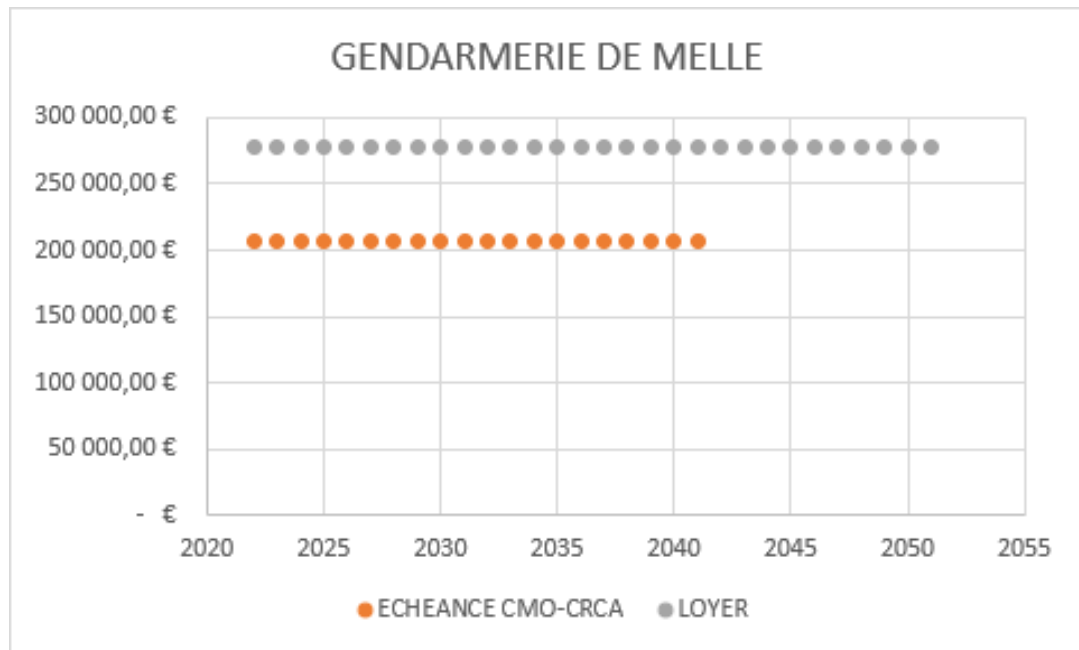
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

Question posée lors du conseil communautaire Financement de la construction de la gendarmerie de Melle

Comparatif emprunt et loyers



- Valeur annuelle des loyers : 278 600,00 €
- Valeur annuelle des annuités : 206 350 €
- Durée des emprunts : 20 ans

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

Retour sur la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2022 donnant un avis défavorable au projet de règlement de collecte de la commune d'Aigondigné transmis par courrier du 6 juillet 2022.

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

Retour sur les recours à l'encontre des arrêtés préfectoraux du 24 novembre 2022

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

Compte-rendu des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 12 janvier 2023

- Présentation de la commune de Prailles-la-Couarde,
- Intervention de Mme Lambin, inspectrice académique, et Mme Dupin, adjointe au DASEN, sur les résultats des évaluations scolaires dans le primaire dans le pays mellois,
- Questions diverses.

15. Agenda des réunions

- Jeudi 26 janvier 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 16 février 2023 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Sepvret
- Jeudi 23 février 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 2 mars 2023 – Conseil communautaire – Salle des fêtes La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 079-200069755-20230302-C02_03_2023_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

